



COMMUNE DE GRIES

56, rue Principale - 67240 GRIES

☎ 03 88 72 42 62

mairie@gries.fr

www.gries.eu

Accusé de réception en préfecture
067-216701698-20260703-26_01650-DE
Date de télétransmission : 07/07/2026
Date de réception préfecture : 07/07/2026

Extrait des délibérations du Conseil Municipal

Séance du vendredi 03 juillet 2026 à 18h30 Salle du Conseil - « Maison Commune »

Conseillers élus : 23

Conseillers en fonction : 23

Conseillers présents : 20

Conseillers représentés : 3

Date de convocation : 26 juin 2026

Sous la présidence de M. Eric HOFFSTETTER, Maire,

Présents : M. Eric HOFFSTETTER, M. Jacky NOLETTA, Mme Fabienne ANTHONY, M. Richard VOLTZENLOGEL, Mme Michèle NAVE, M. Maxime KERN, Mme Agnès GUILLAUME, M. Julien ANCKLY, Mme Petra BLESCHKE, Mme Géraldine FURST, Mme Carole HAMMER, M. Thomas JUND, Mme Sabine KROMMENACKER, M. Julien LEHMANN, M. Stéphane LEMMEL, Mme Joan MAAGER, Mme Marion NOLETTA, M. Philippe SCHILLING, M. Matthieu SCHMITT, M. Justin VOLTZENLOGEL

Absents excusés avec pouvoir : Mme Magalie CAMUS, pouvoir à Mme Géraldine FURST
M. Mathieu LEFOURNIS, pouvoir à M. Eric HOFFSTETTER
Mme Sabrina KIMMICH, pouvoir à Mme Carole HAMMER

Objet : Recouvrement de frais de chauffage d'un logement communal

M. Eric HOFFSTETTER présente le décompte des frais de chauffage du bâtiment communal 60 rue Principale pour la période de chauffe 2025/2026 (du 01/05/2025 au 01/05/2026)

Période	Montant
du 13/05/2025 au 16/07/2025	619,78 €
du 16/07/2025 au 23/09/2025	260,66 €
du 23/09/2025 au 21/11/2025	252,92 €
du 21/11/2025 au 01/02/2026	1 485,77 €
du 01/02/2026 au 20/03/2026	597,71 €
du 20/03/2026 au 21/05/2026	404,66 €
Montant total à répartir...	3 621.50 €

Acomptes payés par Mme RIFF : du 01/06/2025 au 31/05/2026= 12 mois x 70 € = 840 €

Locataire	A payer	Acompte	Solde
-----------	---------	---------	-------

Commune de Gries	1 636,06	0,00	1 636,06
Logement - Mme RIFF & M. PINTO	1 985,44	840,00	1 145,44
TOTAL.....	3 621,50	840,00	2 781,50

Entendues les explications de M. le Maire Eric HOFFSTETTER,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, DECIDE **DE FIXER** le solde de la participation des frais de chauffage du bâtiment 60 rue Principale pour la période de chauffe 2025/2026 comme suit :

- **Mme RIFF & M. PINTO : + 1 145.44 €**

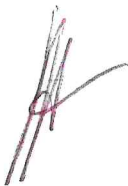
Délibération rendue exécutoire

Transmise à la Sous-Préfecture le 07 juillet 2026

Publiée ou notifiée le 07 juillet 2026

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,
Eric HOFFSTETTER



Le secrétaire,
Sabine KROMMENACKER

